



MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

Liberté
Égalité
Fraternité



Grâce au rappel vaccinal, j'améliore ma protection face au Covid-19

Depuis le 1er septembre 2021, **il est possible de recevoir une dose de rappel de vaccin contre le Covid-19**. Si vous faites partie des publics concernés, il est temps de faire votre rappel.

POURQUOI UNE DOSE DE RAPPEL ?

Au fil des mois, l'efficacité des vaccins diminue légèrement tant que l'organisme n'est pas stimulé par la rencontre avec le virus. **Pour relancer l'immunité et garantir le plus haut niveau de protection face au Covid-19, une dose de rappel est donc nécessaire.**

QUI EST CONCERNÉ PAR LE RAPPEL ?

La dose de rappel concerne toutes les personnes de 18 ans et plus, **à partir de 3 mois après le schéma vaccinal initial complet** (2 doses / 1 infection+1 dose / 1 dose+1 infection).

Les adolescents de 12 à 17 ans inclus sont également éligibles, **à partir de 6 mois après la fin du schéma vaccinal initial.**

Les personnes ayant eu le Covid-19 **plus de 3 mois après leur schéma vaccinal initial** n'ont pas besoin de faire le rappel*.

QUI EST CONCERNÉ PAR LA 2^E DOSE DE RAPPEL ?

Pour les personnes de 80 ans et plus ainsi que les personnes immunodéprimées, une deuxième dose de rappel est recommandée, **à partir de 3 mois après la première.**

** Pour les personnes souhaitant sortir du territoire national, le rappel vaccinal doit être fait pour avoir un certificat de vaccination valide.*



CAS PARTICULIER DU VACCIN JANSSEN.

Les personnes vaccinées avec Janssen doivent recevoir une injection additionnelle **dès 4 semaines après leur vaccination**, puis une dose de rappel **dès 3 mois après cette dernière**.

En cas d'infection survenue après la vaccination avec Janssen :

- **moins de 15 jours après** : les personnes reçoivent une dose additionnelle **dès 4 semaines** puis une dose de rappel **à partir de 3 mois après cette dernière**.
- **plus de 15 jours après** : les personnes n'ont pas besoin de recevoir une dose additionnelle et ne reçoivent qu'une dose de rappel **à partir de 3 mois après l'infection**.

Les personnes ayant eu le Covid-19 avant leur vaccination avec Janssen reçoivent une dose de rappel **dès 4 semaines après leur injection**.

Les personnes ayant eu le Covid-19 plus de 15 jours après leur dose additionnelle n'ont pas besoin de faire leur dose de rappel sauf si elles voyagent dans un pays où la dose de rappel est obligatoire. Dans ce cas, elles peuvent faire leur dose de rappel dès 3 mois après leur infection.

AVEC QUELS VACCINS ?

Les rappels vaccinaux sont effectués **uniquement avec les vaccins Pfizer-BioNTech ou Moderna**, quel que soit le vaccin utilisé précédemment. Pour les personnes de moins de 30 ans, il est recommandé d'utiliser le vaccin Pfizer-BioNTech.

OÙ FAIRE MON RAPPEL ?

Pour recevoir votre dose de rappel, vous pouvez prendre rendez-vous :

- chez votre **médecin traitant** (généraliste ou spécialiste) ;
- chez votre **médecin du travail** ;
- en **pharmacie** ;
- dans un **cabinet infirmier** ;
- chez votre **sage-femme** ;
- chez votre **chirurgien-dentiste** ;
- dans un **laboratoire** de biologie médicale ;
- en **centre de vaccination** ;
- sur www.sante.fr

16/03/2022

